

**DECRET N° 2015-582 DU 18 NOVEMBRE 2015**

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, du Centre de Documentation et d'Information Juridique (CDIJ).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 2014-245 du 04 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu** le décret n°2011-320 du 02 avril 2011 portant statuts du Centre de Documentation et d'Information Juridique;
- Vu** les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Documentation et d'Information Juridique en sa session budgétaire des 19 novembre, 03, 05, 10 et 17 décembre 2014 ;
- Sur** rapport du Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 octobre 2015,

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>:** Est approuvé, le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, du Centre de Documentation et d'Information Juridique (CDIJ) tel qu'il figure en annexe à ce décret.

*elt*

*[Signature]*

**Article 2 :** Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 18 novembre 2015

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Dr Boni YAYI.-**

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique,  
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la  
Promotion de la Bonne Gouvernance,

**Lionel ZINSOU**

Le Ministre d'Etat Chargé de  
l'Economie, des Finances et des  
Programmes de Dénationalisation,

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de  
la Législation et des Droits de l'Homme,

**Komi KOUTCHE**

**Martine Evelyne A. da SILVA-AHOUANTO**

**Ampliations :** PR : 6 SGG : 4 AN : 4 CS : 2 CC : 2 CES : 2 HAAC : 2 HCJ : 2 PM/DEEPPPBG : 2 MEEFPD : 2  
GS/MJLDH : 2 AUTRES MINISTERES : 25 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 5 BN-DAN-DLC : 3 GCONB-DGCST-  
INSAE-BAG : 2 BCP-CSM-IGAA : 3 UAC-ENAM-FADESP : 3 UP-FDSP : 2 JORB : 1.